

EDUCATION PHYSIQUE SPORTIVE

Rentrée 2020-2021



I. L'organisation générale de l'année :

- 4h en 6è répartis en séances de 2h.
- 3h en 5è, 4è et 3è.



II. Le Règlement en EPS :

• La tenue en EPS :

- **Short** ou survêtement.
- **T-shirt** et sweat voire coupe-vent suivant le lieu et la météo.
- Paire de **chaussures de sport** lacée, serrée.
- Pour les séances de natation, la tenue exigée est le **maillot de bain et les lunettes**. (Short de bain ou vêtement flottants interdits).
- **Cheveux longs attachés** et bijoux retirés.

En cas d'oubli de tenue :

Prévenir l'enseignant avant le début du cours. En cas d'oublis répétés de tenue, l'élève s'expose à des sanctions prévues dans le règlement intérieur du collège.

• Les objets de valeur :

Les bijoux, portefeuilles, téléphones portables et tout objet de valeur seront rangés dans les casiers.



La prise de photographies et/ou l'écoute de musique par le biais du téléphone portable dans les vestiaires sont strictement interdits, conformément au règlement intérieur de l'établissement.

Les professeurs ne pourront être tenus pour responsables des actes de vol commis pendant leurs cours.

- **Les inaptitudes en EPS :**

Les « dispenses d'EPS » (appelées réellement « inaptitudes » à la pratique) sont des dispenses d'activités sportives mais pas des dispenses de présence au cours d'EPS. Cela veut dire qu'**un élève concerné par une inaptitude doit assister à chaque séance** et prendre part, dans les limites de ses possibilités, aux activités et tâches annexes (arbitrage, gestion d'un groupe, d'un tournoi, observations, ...).

ATTENTION !!!

Toute dispense ponctuelle (1 cours) doit être inscrite par les parents et/ou responsables légaux dans le carnet de liaison et validée par le professeur d'EPS. Pour les dispenses supérieures à 1 séance, un certificat médical d'inaptitude doit être présenté à M. Touffet et au professeur d'EPS.

III. L'association sportive et l'UGSEL :

- **Organisation et objectifs de l'AS à Choisy :**

- Ouvert à **TOUS** les élèves
- Se pratique sur le temps du midi ou le mercredi après-midi
- Permet pour certaines activités de vivre des compétitions inter-collèges

Les activités proposées :

- Le midi (12h30 / 13h30) : Arts du cirque + Jeux de raquettes + Relaxation
- Le mercredi après-midi : Surf + GR + Natation

Pour cela il faut simplement :

- **S'inscrire le lundi 14 septembre 2020 au collège entre 12h30 et 13h30**
- S'engager dans une activité pour l'année complète,
- Signer la charte d'engagement relative à l'activité choisie.

Pour information :

- Section/Option Basket-ball 6^e-5^e-4^e-3^e
- Option GR 6^e-5^e
- Option Rugby 6^e-5^e-4^e-3^e
- Option Danse 6^e-5^e-4^e-3^e

**Début des activités à partir
du 21 septembre 2020 !**